



Le Président

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 7 JUIN 2018 - RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Travailler ensemble pour protéger le cadre de vie et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.

La création du Grand Annecy, englobant en 2017 Veyrier-du-lac sans véritable concertation de ses habitants ni présentation d'alternatives pour la commune, comme demandées par BVV, avec ses lourds projets d'infrastructures liés ou non à ceux du Département de la Haute-Savoie, ses problèmes de qualité de l'air et de mobilité renforcent la nécessité de création d'intelligence collective tant sur la rive Est que sur le bassin du Lac. Sans pour autant diluer nos valeurs, nos missions, notre identité et notre ancrage territorial profond à Veyrier-du-Lac ; au contraire pour les partager, les faire valoir et peser sur les décisions, en particulier auprès des exécutifs locaux, communautaires, départementaux.

Relations avec la Mairie de Veyrier-du-lac. Le déroulé détestable, sur le fond comme sur la forme, de la réunion publique organisée le 31 mai 2016 par la Mairie et le Département à propos de la Voie verte a apporté un coup d'arrêt aux 3 ou 4 réunions de travail annuelles BVV- Mairie . Pour autant, l'Association et la Mairie échangent au fil de l'eau, et aussi grâce la participation d'un ou deux administrateurs, chaque fois qu'il est possible, aux réunions publiques du Conseil Municipal (les points abordés par BVV dans ce cadre font seuls l'objet de relation écrite).

Pour exemples : les « aménagements » cyclables de la voie verte et le plan de circulation/dérivations de la commune (BVV a, in fine, obtenu satisfaction pour la remise en double sens de la route des Daudes) ; l'état des routes de la Corniche, du Mont Veyrier, le chemin de Beauregard; les cheminements piétonniers (entretien et fléchage) ; les anomalies relatives aux constructions (absence d'affichage, affichages non conformes, PC ou DT absents ou à conformité douteuse au regard des documents d'urbanisme, comme la covisibilité) et projets (y compris commerciaux) divergents des attendus du PLU; panneaux solaires, abris piscines (vs le projet de règlement) ; la propreté (déchets, poubelles...) ; la circulation estivale (demandes de mise en sens unique de la route de la Brune, modification des stationnements route du Port pour sécuriser la circulation des piétons et l'accès au lac) ; la hausse très importante de la part communale des impôts locaux ; le tarif de l'eau plus élevé que celui de l'ancienne C2A ou que celui d'autres communes de la rive Est depuis l'intégration dans le grand Annecy.

L'association continue à adresser par courtoisie et pour information ses PV de réunions de Conseil d'Administration à Madame le Maire (ces procès-verbaux sont disponibles sur le site internet dans la rubrique « CA et AG »).

BVV est très concernée par l'urbanisation et la qualité architecturale comme en témoignait son projet « Prospective urbanistique 2020 » présenté en 2015 et communiqué, à la demande de la mairie, aux cabinets Arche 5 et Soberco Environnement lors des réunions avec les Personnes publiques associées pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; le projet de PLU a été officiellement remis avec ses nombreuses pièces (Règlement, Zonage...) à votre Président le 1/02/2017. Le groupe de travail dédié de BVV comprenant notamment J. Herrgott, votre serviteur et plusieurs adhérents et administrateurs, s'est réuni 5 fois pour l'examen attentif des documents. Ses observations, critiques et recommandations portant sur les différents documents (Rapport de présentation, PADD, Règlement écrit, OAP, zonages...), ont été remises sous forme de mémoire le 28 Avril 2017 en Mairie et en Préfecture dans le délai de 3 mois avant l'enquête publique. Ce document officiel est consultable sur le site internet de l'association. www.bienvivreaveyrier.org ,rubrique « Etudes et documents », en cliquant sur le § PLU. Le PLU de la commune a été approuvé, avec une modification, en Conseil Communautaire du Grand Annecy en novembre 2017.

Grand Annecy. Participation (via votre Président) aux réunions du groupe de travail pour l'élaboration du Plan de déplacements urbains (PDU), propositions et demandes en particulier pour la rive Est et la rive Ouest prises en compte en tant que « corridors d'accès ». Les résultats de l'enquête BVV sur les besoins en matière de transport et le changement d'attitude des habitants qui sont désormais 96% à souhaiter le développement de transports collectifs (résultats complets disponibles dans la livraison de Juin 2016 du bulletin municipal et sur le site internet de l'association) ont été communiqués par BVV au Département et au Grand Annecy en 2017 lors des travaux du PDU de même que nos demandes pour la ligne 61 et nos propositions pour une meilleure mobilité en avril 2018. On remarque qu'une enquête du Grand Annecy, réalisée en 2017, montre pour l'agglomération des résultats comparables: 70,6% des sondés souhaitent le développement de TC . BVV participe au club Climat dans l'objectif de restaurer la qualité de l'air (PLQA).

BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)

Association Agrée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac
Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : www.bienvivreaveyrier.org



Le Président

Département de la Haute Savoie. L'association a participé à 3 réunions de travail tripartites ou quadripartites (BVV, CD 74, Mairie de Veyrier-du-lac, SILA) organisées à sa demande pour les aménagements de la **voie verte** dans le cadre contraint de sa déclaration d'utilité publique (DUP) préfectorale (sur le bienfondé et le renouvellement automatique de laquelle certains continuent à s'interroger). BVV, membre fondateur du collectif pour un « Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien » participe aux réunions d'échanges avec le Département sur le projet de mobilité rive Ouest « Tunnel, VNU, BHNS, RD 3508) devenu « **LOLA** » (liaison Ouest lac d'Annecy) pour lequel une garante de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) a été nommée l'an dernier. Les 3 études diligentées par l'agglomération et le département, dont les conclusions mettent en évidence la croissance importante du trafic automobile qui serait provoquée par le projet qui a curieusement leur faveur, seront versées au débat. Les résultats sont attendus en fin 2018, voire 2019. BVV a demandé que les arbitrages soient synchrones avec ceux du PDU.

Votre association a participé aux **Assises de la mobilité** organisées, avec leurs collègues de Haute-Savoie et Savoie, par les députées des circonscriptions 1 et 2, rencontrées à 2 reprises depuis septembre 2017.

Nous avons conforté notre réseau associatif en vue d'une meilleure information et d'une coordination d'étude sur les sujets qui gagnent à être partagés pour la défense du cadre de vie, la protection de la santé et la sauvegarde du Lac, et sur eux seuls (voie verte, circulation automobile et transports collectifs, équipements structurants et qualité de l'air). Les solutions pour Veyrier-du-Lac et la rive Est sont interdépendantes de celles de la rive Ouest, du département, de la Région. Nous travaillons ainsi avec plusieurs associations du tour du lac (ALAE, ADEPT, TDD, ROE) et du département, dont plusieurs réunies au sein du collectif pour un « **Grenelle des transports et de la qualité de l'air en bassin annécien** », à l'amélioration du débat public sur les problèmes de mobilité et de pollution, dont le traitement ne dépend plus que de la bonne volonté communale.

C'est ainsi que BVV a pris l'initiative d'organiser le 27 mars 2018 à Veyrier-du-lac une **conférence débat** avec ARDSL, AT 74 et FNAUT intitulée « Mobilité, qualité de l'air, préservation du site » au cours de laquelle des propositions précises ont été avancées pour, en même temps, diminuer les embouteillages et la pollution, améliorer la mobilité et la qualité de l'air tout en préservant les sites exceptionnels du bassin annécien (le diaporama est disponible sur le site internet de BVV). 110 personnes, dont 50% d'habitants de la rive Est et dix élus du bassin annécien, ont participé à cette première dans notre commune.

Transparence de l'Information et amélioration de la communication avec les adhérents. Les procès-verbaux des 11 réunions annuelles du CA ont été, après approbation formelle, adressés à tous les membres de BVV, par courriel, ou, à défaut, par courrier papier ; ils sont parallèlement mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org. Ce **site Internet**, régulièrement complété, donne accès à tous les documents et études de l'association classés en 10 rubriques dont : « Actualité », « Conseils d'administration et Assemblées générales », « Etudes et documents », Compte-rendus de réunions ».

Pour décrypter l'information et en porter notre lecture à la connaissance des adhérents, sympathisants, élus et journalistes, 4 chroniques éditoriales ont été publiées sur le blog bienvivreaveyrier.blogspot.fr par votre Président au cours des 12 mois.

Le Mag semestriel de Veyrier-du-Lac a publié, depuis l'AGO de 2017, 2 articles de BVV : « 1987-2017 : 30 ans pour Bien Vivre à Veyrier » en juin dernier, et « L'eau, l'air, la terre ; 1957-2017, hommage et prémonitions » (à propos de la sauvegarde du lac, des paysages de ses rives et de la mobilité) en décembre. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas.

Presse. BVV a adressé, seule ou en cosignature, une demi-douzaine de communiqués de Presse et a bénéficié en retour de plusieurs reprises, articles ou interviews dans les média.

Alors qu'elle pourrait en être attributaire comme d'autres associations veyrolaines demandeuses, BVV, association agréée, n'a sollicité, par principe de ne pas grever les finances communales et par souci d'indépendance, aucune subvention municipale en 2017, à l'instar des années précédentes.

Au nom du Conseil d'administration, je remercie les adhérents de leur fidélité à leur association trentenaire. Merci à nos prédecesseurs et à toutes celles et ceux d'entre vous qui consacrent de leur temps aux projets collectifs, aux 8 autres membres du Conseil d'administration assidus à leurs réunions mensuelles et leur participations à d'autres. Des mots d'amitié pour notre Vice-Président, Claude Saulgeot, notre trésorier Jean Claude Secchi, notre secrétaire Mireille et à Jacques Lelarge qui n'hésitent pas à répondre présents pour votre association. Merci à eux. L'union fait la force, celle de propositions.

Sympathisants, rejoignez BVV, adhérents rejoignez l'équipe du Conseil d'administration : elles vous attendent. Merci à vous.

Olivier Labasse, le 7 juin 2018.

BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac
Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : www.bienvivreaveyrier.org